

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{me}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements *dé-*
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La nouvelle de l'attaque dirigée par la flotte anglaise contre Canton et du bombardement de cette ville populeuse, a produit une grande sensation à St-Petersbourg. Il paraît constant que des dépôts de marchandises, appartenant à des négociants russes, ont été incendiés et que les pertes montent à des sommes considérables. On considère naturellement cet acte de guerre comme inqualifiable en Russie, et comme le prélude de la conquête que les Anglais se proposent de faire de l'île de Chusan. Le gouvernement russe croit être parfaitement instruit des intentions des Anglais et des plans qu'ils méditent d'exécuter en Chine, depuis quelques années et à petit bruit. On n'ignore pas à la cour du Czar, que l'Angleterre a porté, dans ces parages, le nombre de ses vaisseaux de guerre jusqu'à l'effectif d'une flotte formidable.

Les griefs de la Russie ne se bornent point là. Elle se plaint aussi de nombreuses intrigues ourdies par les agents britanniques, en vue de ruiner l'important commerce que les négociants moscovites entretiennent, par la ville de Kiachta, avec la Chine. Il n'est pas rare, en effet, que de fortes quantités de thé et des meilleurs qualités, importées par cette voie de terre, en Russie, y soient ensuite achetées par le commerce anglais et réexpédiées à Londres.

Les Anglais, de leur côté, voient avec jalousie, les progrès que font les établissements militaires et commerciaux de la Russie sur le fleuve Amour où l'empire moscovite touche déjà, par le sud de la Sibérie, et sur une longueur de plus de 400 kilomètres, aux frontières chinoises. Tout le triangle entre cette partie de la Sibérie et l'Amour, peut être considéré, aujourd'hui, comme définitivement acquis à l'empire russe. Les hommes intelligents que le gouvernement de St-Petersbourg avait envoyés il y a quelques années dans ces pays lointains, y ont si

bien assuré sa domination, que toutes les affaires commerciales avec les provinces chinoises, se trouvent, de ce côté, pour ainsi dire entre les mains de négociants russes. On comprend donc que les Anglais songent à prendre l'avance.

Heureusement pour l'Angleterre, celle-ci a vu un incident inattendu pousser les Américains à faire cause commune avec elle. Il résulte des dernières nouvelles reçues, que la marine des États-Unis a bien réellement concouru à l'œuvre de destruction commencée par l'amiral Seymour à Canton. Les Chinois ayant tiré sur les Américains, le navire *le Portsmouth*, sous les ordres du capitaine Foole, s'est embossé et, pendant deux heures, a envoyé des bordées à deux forts dont il a fait taire le feu. Toutefois, ce n'est qu'après y avoir lancé 230 bombes et boulets qu'il est venu à bout des forts. La résistance des Chinois a été opiniâtre, ce qui s'explique par la présence, au milieu d'eux, d'artilleurs européens servant les pièces. Il est évident que les pertes éprouvées par les Américains ne font que les engager davantage dans la querelle suscitée par les forces britanniques. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Des journaux étrangers annoncent que le gouvernement prépare des mesures législatives pour une augmentation de la liste civile.

Ce fait est entièrement faux, et ceux qui cherchent à l'accréditer ignorent sans doute que la liste civile est votée pour toute la durée du règne.

Les chefs de nos principaux établissements financiers ont déposé une plainte entre les mains de M. le commissaire de la Bourse, à propos de bruits complètement calomnieux répandus contre cet établissement, qui consistent à prétendre : les uns, que le caissier, les autres, que l'un des administrateurs, a disparu, en emportant des valeurs considérables.

Ces bruits n'ont été propagés que pour exercer une influence fâcheuse sur les fonds publics, parce qu'on suppose que l'établissement, objet de ces calomnies, est engagé à la hausse sur la rente.

Une enquête est ouverte et des poursuites très-sévères sont exercées. — Havas.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'une petite fête nationale a lieu à l'ambassade d'Angleterre. — Un certain nombre de nos officiers généraux et supérieurs de l'armée de terre et de mer viennent d'obtenir la décoration du Bain. On cite dans le nombre des officiers de la marine qui ont reçu cette distinction :

« Comme commandeurs : le vice-amiral Charner, les contre-amiraux Odet-Pellion, J. Lugeol, comte Bonêt-Villaumez, de Chabannes, Jurien de la Gravière.

» Comme compagnons : les capitaines de vaisseau A Lugeol, Paris, Duportal, Larrieu, de Candé, E. Bouet, Touchard, Warnier, de Wailly, Dupouy, baron Daricau, de Dompierre-d'Hornoy, Lescure, Penhsat, Méquet; les capitaines de frégate Dufour de Montlouis, de Cintré, Ginoux de la Coche, Dupré, Garnault, le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Reybaud, le lieutenant-colonel d'artillerie de marine Pelissier, le chef de bataillon d'artillerie de marine Chevillotte.

» Par une courtoisie toute britannique, les droits de chancellerie française ont été acquittés à l'avance et aux frais de la Reine.

» S. Exc. lord Cowley doit, après la réception des nouveaux chevaliers, les réunir tous dans un banquet.

» Ces fêtes-là sont toujours accueillies dans les deux pays par une vive sympathie. Elles tendent, en effet, à resserrer les liens qui nous attachent à notre alliée la Grande-Bretagne. »

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

IX.

L'attente ne fut pas longue; au bout de quelques instants, la porte s'ouvrit; Valérie de Lastours entra sous le dais, précédée par le majordome et par deux pages tenant des flambeaux.

La jeune fille portait à peu près le costume que nous lui connaissons déjà; seulement, sa tête était nue; sa robe, dénouée et sans ceinture, flottait en longs plis autour de sa taille; ses cheveux tombaient épars sur ses épaules. Ce désordre de toilette avait une signification précise; il était alors le symbole de l'affliction; les suppliants l'avaient adopté pour émouvoir leurs juges ou leurs défenseurs.

Cependant, malgré ces signes officiels de tristesse, Valérie marchait d'un pas ferme et assuré. Son regard n'avait rien perdu de son éclat imposant; sa taille était droite, son geste noble sans raideur, sa contenance digne sans forfanterie.

A sa vue, un vif étonnement se peignit sur tous les visages. L'arrangement bizarre de ses vêtements annonçait des intentions particulières, et non-seulement à la table d'honneur, mais encore aux tables des vassaux, on manifesta une grande curiosité. Le châtelain et la châtelaine, surpris ou effrayés peut-être, semblaient avoir perdu l'usage de la parole.

La fière damoiselle ne parut pas émue en se voyant l'objet de l'attention générale: elle continua d'avancer

jusqu'au milieu de l'enceinte privilégiée. Là, elle s'arrêta et, promenant autour d'elle un regard assuré, elle demanda d'une voix calme :

— Où est le noble étranger qui vient de m'envoyer un message courtois, et qui m'a promis son appui si j'étais victime de quelque violence? — Me voici, gentille damoiselle, dit Cachamp avec dignité, en se levant.

Valérie l'enveloppa d'un regard; le costume modeste de l'étranger, l'ensemble difforme de ses traits, parurent l'affecter péniblement. La laideur physique et la négligence de la mise ne sont jamais de bonnes recommandations auprès d'une femme, quelle que soit la forte trempé de son caractère. Mais, surmontant aussitôt cette impression, elle demanda avec réserve :

— Êtes-vous réellement chevalier, messire?... Excusez ma défiance; mais on a voulu me tromper plus d'une fois...; êtes-vous vraiment un bon et loyal serviteur du roi Charles ou du duc Edouard? — Je suis chevalier, damoiselle, et j'ai servi dignement, dans ses guerres, mon très-redouté sire et souverain seigneur le roi de France. — Alors, reprit Valérie avec assurance, vous êtes un protecteur tel que j'en attends un depuis longtemps dans ce manoir, car on n'y reçoit pour hôtes que des vilains et des vassaux ou des seigneurs félons indignes du blason qu'ils portent... Messire, je n'hésite pas à me mettre sous votre sauvegarde.

Jusqu'ici la surprise et l'incertitude avaient fermé la bouche au maître du château; mais voyant quelle tournure prenait cette conversation, il se hâta de l'interrompre avec violence :

— Misérable créature! s'écria-t-il en foudroyant Va-

lérie du regard, aurais-tu l'impudence d'élever la voix contre ton parent et ton tuteur? — Par le Christ et la Vierge! cela passe toute croyance, dit la baronne, pourpre de colère. — Baron, reprit l'étranger avec autorité, comme homme et comme chevalier, vous ne devez pas empêcher cette damoiselle de me présenter sa requête... je vous adjure de la laisser s'expliquer en liberté... Parlez, damoiselle, continua-t-il en se tournant vers elle, et parlez sans crainte; un chevalier qui interrompait une dame dans ses dires et doléances, mériterait d'être dégradé.

Le baron frémit d'indignation; mais craignant sans doute de perdre quelque chose de sa dignité et de son prestige aux yeux de ses vassaux attentifs, il se contenta avec effort.

Alors Valérie de Lastours vint s'agenouiller devant le sire de Cachamp: elle s'empara de ses deux mains qu'elle tint dans les siennes.

— Relevez-vous, gentille damoiselle, dit le noble voyageur, je ne suis pas un saint pour que vous prosterniez ainsi devant moi. — Je ne me relèverai pas, sire, dit Valérie de Lastours, avant que vous m'ayez octroyé un don. — Il vous est octroyé, damoiselle, répondit Cachamp aussitôt en la relevant, pourvu que vous ne me demandiez rien contre mon honneur et contre la foi due à mon souverain. — Grand merci, messire, s'écria la jeune fille avec reconnaissance. Eh bien! puisque je suis certaine de trouver en vous un ami brave et généreux, je vous requiers de me faire sortir de ce manoir, et de me procurer un asile décent où je puisse attendre des temps plus heureux.

La cour d'assises, sous la présidence de M. Delangle, a commencé samedi, à 10 heures 1/2, l'affaire de l'assassin Verger. M. le premier président Delangle occupe le fauteuil; à ses côtés se trouve M. Bonriot de Salignac, président des assises pour la seconde quinzaine de janvier, et un conseiller assesseur, M. le procureur général Vaisse, assisté de M. l'avocat général Barbier, occupe le siège du ministère public. M. le greffier en chef, Lot fils, et M. Commerson, greffier des assises pendant cette session, sont aussi à leurs sièges respectifs.

M^e Nogent Saint-Laurens, avocat nommé d'office, est assis au banc de la défense.

M. LE PRÉSIDENT : L'audience est ouverte. Asseyez-vous, Messieurs les Jurés. Que tout le monde soit assis.

M. LE PRÉSIDENT : Accusé, comment vous nommez-vous? — L'ACCUSÉ, d'une voix ferme et élevée: Je me nomme Jean-Louis Verger. — D. Quel est votre âge? — Trente ans. — D. Votre profession? — R. Ecclésiastique. — D. Où demeurez-vous? — R. En dernier lieu, je demeurais chez mon frère, rue de Seine, 56. — D. Où êtes-vous né? — R. A Neuilly-sur-Seine.

La cour reçoit le serment de MM. les Jurés; puis M. le Président invite l'accusé à prêter attention à la lecture de l'acte d'accusation.

Immédiatement après cette lecture, une discussion s'engage à propos des témoins que l'assassin veut absolument faire entendre, afin de déverser d'atroces calomnies contre divers membres du clergé. L'interrogatoire des témoins appelés par le ministère public a donné lieu, presque immédiatement, à de violentes apostrophes de la part de l'accusé; il s'est plaint d'avoir été maltraité lors de son arrestation; taxe de mensonges les observations de M. le président Delangle et profère contre lui les plus terribles anathèmes. En proie à une rage indéchiffrable, il émet les accusations les plus infâmes contre M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, le traite de misérable et contraint la cour à suspendre la séance. Rentré de nouveau, et ne voulant pas absolument que M. le procureur général continue son réquisitoire, Verger est enfin expulsé définitivement pour permettre la continuation de l'audience. — Le verdict du jury a été prononcé à 5 heures. Verger a été condamné à la peine de mort par la cour. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Berne, 16 janvier 1857. — Le conseil des Etats a discuté aujourd'hui les conclusions de la majorité de sa commission, proposant d'adhérer à la rédaction votée par le conseil national.

« M. James Fazy a pris la parole, pour demander qu'on se borne à prononcer la suspension du procès et à autoriser la continuation des négociations.

« Après de longs et vifs débats, 32 voix se sont prononcées pour les conclusions de la majorité de la commission.

« MM. Fazy, Vogt et Pignat ont voté contre. »

« Madrid, 15 janvier. — La Gazette publie un décret royal relatif à la carrière administrative.

« Les nouvelles de la Catalogne sont satisfaisantes. »

« Berne, le 17 janvier. — Le Procureur général se rend à Neuchâtel pour les formalités relatives à l'abolition du procès; il remettra leurs passeports aux accusés. »

« Marseille, 17 janvier. — Cent navires sont mouillés entre Toulon et les îles d'Hyères, retenus par le vent contraire.

« Les blés sont calmes; une baisse semble inévitable. »

« Marseille, 17 janvier. — Ferouk-Khan est parti ce matin, à 8 heures, au bruit des salves d'artillerie. Il arrivera, à Lyon, dans la soirée. »

— Havas.

EXTÉRIEUR.

DEUX SICILES. — Une lettre de Naples, du 12 de ce mois, adressée à la Gazette du Midi, confirme les arrestations opérées récemment à Naples. On aurait mis la main sur trente-cinq personnes affiliées, dit ce journal, au club mazzinien de Gênes; il s'agirait d'un complot qui débiterait par le pillage. Mais, dans une autre lettre, ce même journal dit que le police a relâché presque immédiatement les personnes arrêtées, sauf un certain nombre, reconnues pour vraiment dangereuses. Toutes ces correspondances s'accordent à affirmer que, malgré les incidents de ces derniers temps, on peut être certain que le roi ne s'arrêtera pas, comme l'a déclaré la circulaire diplomatique, dans la voie des améliorations administratives et d'une prudente clémence.

Le roi se disposait à partir pour Caserte, où la reine doit faire ses couches.

CHINE. — Nous trouvons le paragraphe suivant dans les nouvelles de Chine, publiées aujourd'hui par les journaux anglais :

« Après avoir achevé la démolition des forts Barrier, les Américains ont voulu se retirer de la querelle. On dit qu'ils attendront, avant de recommencer les hostilités, l'issue de la démonstration de l'amiral Seymour.

« Les Français ont aussi retiré des factoreries les hommes appartenant à leurs navires de guerre. On dit qu'ils ont prit possession des forts Liptat, situés sur un des bras du fleuve. Ils auraient l'intention de retenir ces forts, en attendant l'effet que produiront certaines réclamations qu'ils ont aussi à présenter au gouvernement chinois relativement aux cruelles tortures et au meurtre dont le missionnaire M. Chapdelaine a été l'objet. M. de Montigny, qui est ici (à Hong-Kong) et qui arrive de la Cochinchine, n'a encore reçu aucune explication sur cette affaire.

« L'amiral Seymour, désappointé en voyant ses mesures coercitives restées sans effet, espère que le peuple de Canton exercera sur le gouvernement une pression plus efficace. L'amiral se borne, du moins, à entourer de fortifications le quartier étranger, et à faire couler, sur certains points de la rivière, des jonques capturées à dessein et remplies des débris

des forts démolis. Le but de cette dernière mesure est d'échapper au danger qui pourrait provenir de radeaux incendiés lancés sur la rivière par les Chinois. On tire sur toutes les embarcations chinoises qui approchent des factoreries. Il est vrai qu'un petit nombre ont cette audace depuis que le Niger est chargé de protéger ces établissements. »

AMÉRIQUE. — Une lettre de M. de Barruel-Bauvert, délégué de la population française de Grey-Town, datée de cette ville le 5 décembre, et insérée dans notre numéro du 14 janvier, nous faisait connaître la destruction de Granada par Walker et ses filibustiers. Notre correspondant nous informait qu'avant l'accomplissement de cet acte sauvage Walker, d'abord forcé de se replier sur Granada, fut poussé, l'épée dans les reins, par une partie de l'armée alliée, jusqu'aux portes même de cette ville, qui, à la date du 13 novembre, se trouva complètement cernée par la totalité des troupes alliées. Le Moniteur publie aujourd'hui une lettre, datée de Guatemala le 3 décembre, qui donne quelques détails nouveaux, et qui se termine, ainsi que les correspondances déjà citées, en présentant la situation de Walker comme tout-à-fait compromise :

« Guatemala, le 3 décembre 1856. — Les nouvelles que nous avons reçues du Nicaragua vont jusqu'au 19 novembre. Elles ont une véritable importance, et font présager le dénoûment prochain de la lutte acharnée qui ensanglante ce malheureux pays. Walker, qui venait de recevoir des renforts, a tenté un suprême effort. Le 12 novembre, il est sorti de Granada à la tête de 400 hommes, a débarqué à la Virgen, sur le lac de Nicaragua, a attaqué brusquement les troupes alliées qui venaient de s'emparer de ce petit port, les a défaites et forcées de se replier sur Rivas. Reentrant aussitôt à Granada, il a marché avec le gros de ses troupes sur Massaya, devant laquelle il a paru le 15. Le général Bellosa l'y attendait, à la tête de toutes ses forces, se montant à 4,000 hommes environ. La lutte s'est engagée le 15, à cinq heures du soir, et s'est continuée jusqu'au 19 au matin, date à laquelle le général Bellosa a transmis au gouvernement de Guatemala un bulletin dans lequel il l'informe qu'après quatre jours de combat, les armes de l'Etat, unies à celles de ses alliés, ont remporté une victoire complète, dont il se réserve de transmettre postérieurement les détails. »

FAITS DIVERS.

Ferruck-Khan et sa suite ont assisté, à Marseille, à une revue des troupes de la garnison qui avait lieu à la plaine Saint-Michel. Le général de Rostolan, commandant la division, accompagnait l'envoyé persan qui a parcouru le front des troupes en tenant la place d'honneur. De nombreuses autorités s'étaient jointes au cortège dans lequel on remarquait de brillants officiers de la suite de Ferruck-Khan.

Après avoir parcouru les quatre lignes de l'infanterie, celles de l'artillerie et de la cavalerie, le cortège s'est placé au centre de la plaine, où six bataillons d'infanterie ont exécuté différentes ma-

Un sourd murmure accueillit cette réclamation inattendue; le sire de Cachamp montra quelque hésitation.

— A merveille, belle nièce! dit Montbrun avec une amère ironie. — Voyez-vous, l'ingrate! s'écria la baronne en la menaçant du poing.

Le chevalier étranger réclama de nouveau le silence par un geste imposant.

— Excusez-moi, noble demoiselle, reprit-il, mais ma position actuelle exige la plus grande réserve... ce serait manquer à la justice et aux égards que mes hôtes doivent attendre de moi, si j'embrassais une cause sans m'informer de la nature de vos griefs contre les maîtres de ce castel. — Je ne crains pas de les énumérer hautement et devant eux, s'écria Valérie avec force; je prends à témoin ceux qui sont ici présents de la vérité de mes paroles... Ecoutez donc tous, continua-t-elle en s'avancant vers la balustrade qui séparait le dais de la partie basse de la galerie; écoutez, nobles et vilains, écuyers, hommes d'armes, vassaux, ce que j'ai à dire... Moi, Valérie de Lastours, j'accuse le baron Aymeric de Montbrun et son épouse, dona Marguerite, de retenir injustement mes domaines héréditaires, à savoir: le château de Lastours, avec ses terres et appartenances... j'accuse encore le châtelain et la châtelaine de Montbrun de me garder ici prisonnière; je les accuse enfin d'avoir employé plus d'une fois les menaces et la violence pour me forcer à signer un acte d'abandon de tous mes droits sur le fief de ma famille... s'il est un seul homme libre qui puisse dire le contraire, je l'adjure de me démentir!

Une longue rumeur suivit ces paroles. On avait quitté les tables; la foule se pressait au bas de l'amphithéâtre afin de mieux entendre et de mieux voir ce qui se passait sous le dais.

— Avez-vous fini, belle nièce? dit le baron avec une colère concentrée, mais d'un air calme en apparence.

La baronne ne montra pas la même réserve.

Oh! les lâches! cria-t-elle avec un accent de fureur et de mépris en se tournant vers les vassaux; ils laissent parler ainsi de leurs bons seigneurs, sans arracher la langue maudite qui a proféré ces blasphèmes!

Cette interpellation directe allait peut-être provoquer de la part des serviteurs de Montbrun quelque démonstration fâcheuse; la voix forte et mâle du sire de Cachamp domina le tumulte.

— Que personne ne bouge, s'écria-t-il; que personne ne soit assez hardi pour pousser un cri ou faire une action dans le but d'effrayer cette pauvre demoiselle, ou, je le jure par Dieu qui peina sur la croix et par saint Yves (nous savons que c'était le serment le plus solennel du sire de Cachamp), celui qui aura osé me désobéir périra de ma main!

Cette voix menaçante, grondant comme le tonnerre dans cette immense galerie frappa d'épouvante tous les assistants. L'étranger avait une intrépidité sauvage, une majesté imposante; les plus farouches hommes d'armes n'osèrent lever les yeux. Cet inconnu qui parlait si haut devait être habitué à faire respecter ses volontés. Le silence se rétablit encore une fois.

— Seigneur de Montbrun, continua le sire de Cachamp

d'un ton plus calme, je ne veux pas vous condamner sans vous entendre... Vous savez ce que vous reproche la demoiselle de Lastours: répondez selon la vérité et selon votre conscience. — Vous n'êtes pas mon juge, dit le baron avec arrogance; je ne reconnais à personne le droit de me demander compte de mes actions et de mes projets. Tête et sang! messire, n'abusez pas de ma patience: elle est allée bien loin aujourd'hui... Croyez-moi, ne me poussez pas à bout... J'ai souffert que cette folle romanesque nous importunât de cette scène ridicule, parce que je ne voulais pas élever un conflit avec vous; mais pour Dieu! ne m'échauffez pas la bile! — N'avez-vous rien de plus à répondre aux accusations de ma cliente? demanda Cachamp. — Je n'ai rien à répondre. Quand nous devisions aujourd'hui sur le chemin, je vous ai fait connaître, à tort ou à raison, mes projets sur Lastours... Je n'y changerai rien. — S'il en est ainsi, reprit Cachamp avec sang-froid, je tiens la demoiselle de Lastours pour fondée dans ses doléances; je me déclare son champion envers et contre tous... En cette qualité, Baron, je vous somme de lui rendre sur-le-champ la liberté de sa personne. — Ainsi donc, messire, vous me déclarez la guerre, ici, à ma table, en présence de mes vassaux, dans ce château où vous avez été accueilli comme hôte et comme ami? Vrai Dieu! est-ce ainsi que les Français entendent l'hospitalité!

Le sire de Cachamp, comme il l'avait dit lui-même, était plus habile à se battre qu'à argumenter; il parut un peu déconcerté par le reproche direct du baron. Cependant il reprit aussitôt:

nœuvres qui ont vivement fixé l'attention de Ferruck-Khan et de son entourage. La tenue des troupes était parfaite. Le défilé a eu lieu ensuite avec une précision admirable. Un ciel splendide a favorisé cette fête militaire. — Havas.

— Les expériences qui devaient décider du projet d'un télégraphe transatlantique ont été faites récemment à Londres et ont donné les meilleurs résultats. Ces expériences ont porté principalement sur trois points :

1° La possibilité d'échanger des communications télégraphiques à une distance aussi considérable que celle qui sépare Terre-Neuve de la côte d'Irlande ;

2° La dimension du conducteur à employer ;

3° Enfin la rapidité avec laquelle un message franchirait l'espace entre le point de départ et le point d'arrivée.

De ces trois problèmes, qui paraissent avoir été résolus à la complète satisfaction des ingénieurs, dépendaient, en effet, le succès de cet immense projet ainsi que l'avenir commercial de l'entreprise chargée de le mettre à exécution. Outre que les circonstances nouvelles dans lesquelles on allait se trouver et les longueurs tout à fait insolites sur lesquelles on se proposait d'opérer légitimaient tous les doutes à cet égard, on avait à se préoccuper d'un phénomène observé, il y a quelques années déjà, par le professeur Fadaray et plusieurs autres savants : la diminution de vitesse, quelques-uns disaient même le retour sur lui-même du courant électrique arrivé sur le conducteur à une certaine distance.

Pour parvenir à éclaircir complètement ces questions, on s'arrangea, dans une des principales administrations de télégraphie électrique de Londres, de façon à relier entre elles, pendant les heures de nuit où le travail est interrompu, dix des lignes souterraines desservant les différents points du royaume-uni, et ayant chacune une longueur de 200 milles ; on obtenait ainsi un fil électrique non interrompu de plus de 2,000 milles de long, plus étendu que ne le sera la ligne transatlantique proposée, laquelle ne doit avoir que 1,640 milles environ, et placé dans des conditions d'isolement identiques. Cette installation terminée, deux des ingénieurs les plus versés dans la matière, MM. Bright et Whitehouse, assistés de M. Morse, le célèbre inventeur américain, purent se livrer à leurs essais.

Les résultats obtenus, malgré ce que les appareils employés avaient de provisoire et nécessairement incomplet, ont dépassé toute attente. Il a été constaté que, sans aucune innovation à apporter, soit comme dimension, soit comme isolement, le conducteur qui est adopté par la télégraphie ordinaire en ce pays, peut transmettre de la côte d'Irlande à Terre-Neuve un message de vingt mots en trois minutes. Or, d'après cette base, une heure suffirait pour la transmission à travers l'Océan de vingt messages de vingt mots chacun, et on obtiendrait, par vingt-quatre heures, 480 messages, c'est-à-dire par jour 14,400 mots.

Il serait d'ailleurs facile, dans l'opinion de M. Morse, de doubler cette moyenne par l'adoption de quelques nouveaux signes particuliers et par une meilleure disposition de ceux qu'on possède déjà.

— La courtoisie est aussi estimée chez nous que dans votre Aquitaine, sire de Montbrun ; nos chevaliers de France pourraient en remontrer à tous ceux de la chrétienté pour la loyauté et la droiture... Mais que cette qualité d'hôte ne vous empêche pas d'agir comme vous l'entendez à mon endroit. Je n'ai pas encore bu de votre vin ni goûté de vos épices (1) ; la trêve qui existe entre nous doit expirer demain à l'heure de prime... Sachez donc une chose : la cause de cette demoiselle est devenue la mienne ; à partir du moment où j'aurai quitté ce manoir, je compte vous obliger par tous les moyens possibles à laisser libre votre pupille, à lui rendre l'héritage que vous retenez injustement... sans préjudice au défi à outrance que je vous ai porté précédemment pour un autre motif.

Cette fois, le baron devint pâle de rage.

— Par le Dieu qui me créa ! s'écria-t-il avec impétuosité, c'est trop d'insolence ! Oser braver dans son propre manoir le premier baron d'Aquitaine ! D'où nous vient cet insolent et brutal étranger ?... On m'a trompé, ce n'est ni un gentilhomme ni un chevalier... Gens de Montbrun, saisissez-vous de cet aventurier mal appris... jetez-le dans un cachot, lui et la méchante donzelle cause de cette déshonorante esclandre !

L'effet de cet appel fut rapide et terrible. La partie de la salle occupée par les vassaux offrit tout-à-coup un spectacle de désordre et d'agitation ; les hommes d'ar-

(1) On croyait alors que deux hommes ne pouvaient conserver des sentiments hostiles l'un contre l'autre dès qu'ils avaient bu du vin ou mangé des épices ensemble.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial du 17 janvier, sont nommés : Procureur impérial à la Flèche, M. Gendron ; substitut à Laval, M. Bruley-Desvarannes ; substitut à Beaupreau, M. Richard.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Berne, 18 janvier. — Les prisonniers royalistes de Neuchâtel, escortés par un détachement de troupes suisses, commandé par cinq officiers, ont été conduits la nuit dernière vers la frontière française, qu'ils ont franchi à Pontarlier.

» Le Conseil national a donné l'ordre de congédier immédiatement les troupes déjà réunies, et le général Dufour, dans un ordre du jour, portant la date du 17, a annoncé à l'armée helvétique la solution pacifique du conflit, en ajoutant que cette solution sauvegarde les intérêts, la dignité et l'honneur de la Suisse. »

« Marseille, 18 janvier. — Les nouvelles de la Perse annoncent que M. de Gobineau, envoyé de la France, a été reçu solennellement à Téhéran.

» Le *Journal de Constantinople* dit que Dost-Mohamed restera neutre dans le conflit anglo-persan. L'Angleterre excite les princes voisins de Hérat à la guerre. » — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 8 au 15 janvier.

La publication du bilan de la Banque, en révélant une situation incontestablement meilleure, a triomphé de l'apathie de la spéculation. On a pu croire un instant que les cours de la rente allaient définitivement s'enlever, et que le marché entrerait dans une période de hausse durable. L'occasion semblait favoriser un mouvement de reprise ; les capitaux, en quête de placement par suite de la baisse des reports, ne demandaient pas mieux que d'entrer dans les valeurs ; aussi s'est-il fait d'importants achats samedi et lundi ; la rente 3 0/0 a dépassé le cours de 68, et s'est élevée jusqu'à 68 55.

Mais une réaction un peu inattendue des fonds anglais est venue contrarier ces bonnes dispositions, et les vendeurs, mettant habilement à profit cette circonstance, sont parvenus à faire retrograder les cours. Cela leur a été d'autant plus facile que la rente était en hausse de 2 fr. sur les cours de compensation de la dernière liquidation, que la haute Banque avait acheté de la rente dans les hauts cours, et qu'il y avait des réalisations à opérer.

Nous ne croyons pas que l'opinion générale attache beaucoup d'importance à cette réaction ; l'avenir appartient à la hausse, cela n'est pas douteux ; la physionomie du marché de la rente devra certainement se modifier après le 7 février, alors que le dernier versement du dernier emprunt aura délivré la place des titres flottants qui viennent périodiquement chercher des preneurs et des reporteurs.

La tenue du marché des chemins de fer s'est un peu affaiblie depuis deux jours, mais en somme elle est encore très-ferme, et soutient parfaitement le voisinage de la liquidation. L'Orléans se maintient au premier rang

dans la faveur des capitalistes. Des arbitrages ont eu lieu pendant quelques jours au profit de ce chemin contre le Lyon, et il en résulte aujourd'hui un écart de 15 fr. à peu près entre ces deux valeurs qui naguère se négociaient au même cours. Le Grand-Central est recherché en vue d'une combinaison qui le ferait racheter par l'Orléans. Les autres chemins sont calmes et se maintiennent à peu près sans variations.

Le Nord s'est considérablement affermi depuis le détachement de son coupon. Ce chemin retirera de grands avantages des trois embranchements qui doivent mettre la frontière française en communication avec Gand, Tournay et Ath. Ces embranchements seront construits par la Compagnie des chemins de fer Hainaut et Flandres, et procureront à la ligne du Nord de nouveaux et importants débouchés.

Les actions des chemins de fer de Hainaut et Flandres, dont la souscription obtient à Paris un honorable succès, sont recherchées avec une forte prime à la Bourse de Bruxelles.

Notre marché industriel est assez calme. Les Voitures, les Rivoli, les Palais, les Gaz Parisiens, les Omnibus sont à peu près les seules valeurs du parquet qui donnent lieu à quelques affaires.

Le Crédit Mobilier a beaucoup fléchi depuis huit jours. La Caisse centrale de l'Industrie est demandée de 160 à 157 50. Le taux des reports lui assure d'importants bénéfices.

L'Union des Gaz s'est relevée à 220 ; les Verreries donnent lieu à des affaires très-animées, et leurs cours se raffermissent.

La Compagnie marbrière du Maine se maintient au premier rang, parmi les affaires nouvelles qu'adoptent les capitalistes sérieux. La Compagnie des chemins de fer de Nassau rencontre également de vives sympathies, et ses actions sont recherchées avec prime sur les marchés étrangers.

La souscription de la Compagnie métallurgique des Trois-Bassins obtient aussi un beau succès. — J. Paradis. (Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 17 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 23
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 94 50.

BOURSE DU 19 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 20.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 94.

Marché de Saumur du 17 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.) 27 57	Graine de luzerne . 70 —
2 ^e qualité, de 74 k. 26 50	— de colza . . . —
Seigle 18 40	— de lin . . . 27 —
Orge 14 40	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . . 8 95	(l'hectolitre) . . . —
Fèves 16 80	— cassées (80 k.) 120 —
Pois blancs 36 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges 28 —	compris le fût,
— verts —	1 ^{er} choix 1856 150 —
Cire jaune (50 kil) . 190 —	2 ^e — — . 120 —
Huile de noix ordi. 110 —	3 ^e — — . 100 —
— de chenevis . . 60 —	— de Chinon . 100 —
— de lin 60 —	— de Bourgueil . 150 —
Paille hors barrière. 44 06	Vin blanc des Cot.,
Foin 1855. id . . . 99 52	1 ^{re} qualité 1856 150 —
Luzerne 96 93	2 ^e — — . 90 —
Graine de trèfle . . . —	3 ^e — — . 65 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

mes tirèrent leurs épées ou leurs poignards ; on vit les reflets de l'acier briller dans l'ombre. D'autres arrachèrent aux trophées d'armes qui décoraient la galerie, des estramaçons et des haches, tous pour montrer du zèle à leur seigneur, se précipitèrent vers la balustrade en poussant des cris effrayants. La châtelaine elle-même les animait du geste, car le bruit de la foule empêchait d'entendre sa voix.

Au milieu de ce tumulte, le sire de Cachamp ne montra ni émotion ni crainte. Se retirant vers le fond de la salle, il s'adossa à un pilier afin de ne pas être enveloppé. Il porta la main à sa ceinture comme pour y chercher son poignard, mais ce mouvement était calme ; un sourire se montrait sur ses lèvres pendant que l'assemblée entière se soulevait contre lui.

— Arrêtez ! au nom de Dieu et de saint Denis ! s'écria le troubadour ; que pas un de vous n'essaie de porter la main sur ce seigneur s'il ne veut mourir ! il est...

Sa voix se perdit dans le tumulte toujours croissant.

— Arrêtez ! s'écria à son tour la noble demoiselle Valérie en s'élançant vers les vassaux, dont plusieurs avaient déjà escaladé l'estrade ; bel oncle, par pitié, ne vous rendez pas coupable d'une si mauvaise action envers votre hôte ; songez à la religion, songez à l'honneur, songez aux droits sacrés de l'hospitalité... je regrette d'avoir provoqué ce déplorable conflit entre deux nobles chevaliers, je dois porter seule la peine de mon imprudence... sire de Cachamp, je vous dégage de votre serment ; abandonnez une infortunée qui, implorant votre appui, oublie à quels dangers elle allait

vous exposer... Bel oncle, je suis à votre merci ; mais épargnez ce généreux étranger.

Les vassaux s'étaient arrêtés respectueusement à la vue de la jeune fille agenouillée. Le baron, le premier moment passé, avait envisagé d'un coup-d'œil les conséquences possibles de sa félonie ; il parut réfléchir, et peut-être cherchait-il quelque moyen de tirer parti des événements, quand le sire de Cachamp vint encore irriter son orgueil.

— Par Notre-Dame ! il n'en sera pas ainsi, demoiselle, reprit-il avec force, mais sans émotion ; vous ne connaissez guère celui à qui vous avez confié votre cause ! je tiens mon serment pour valable, et je ne le retire pas... ne craignez pas pour moi ce baron pillard et les couteaux de cette *ribaudaille* ! mon nom seul suffira pour les mettre en fuite.

— Ton nom ! s'écria le baron hors de lui, mais qui est-tu donc pour pousser ainsi l'opiniâtreté jusqu'à la folie, le courage jusqu'à la plus incroyable témérité ?

Un profond silence s'établit tout-à-coup. A la manière dont le protecteur de Valérie avait fait face à deux cents hommes armés, on avait deviné un personnage au-dessus du vulgaire.

— Qui je suis ! reprit le prétendu sire de Cachamp avec un sourire, sang-Dieu ! il est temps enfin que vous le sachiez, seigneur de Montbrun... si vous et vos soudoyers vous eussiez combattu une seule fois depuis dix ans pour la cause de France ou pour celle d'Angleterre, comme chevalier féal et comme vaillants hommes d'armes, vous m'eussiez connu sans doute... Je suis Bertrand Duguesclin. (La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^{es} LABICHE, avoué à Saumur, POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, et BONIN, notaire à Thouars.

VENTE

Aux enchères publiques
EN 3 LOTS,

1^o DE 2 MORCEAUX DE TERRE,
Situés commune de Montreuil-Bellay;
2^o D'UNE MAISON,
Sise à Thouars.

L'adjudication des deux morceaux de terre, situés commune de Montreuil-Bellay, aura lieu le 8 février 1857, à midi, en l'étude de M^e POYNOT, notaire audit Montreuil-Bellay, et l'adjudication de la maison, sise à Thouars, le 15 février 1857, à midi, en l'étude de M^e BONIN, notaire audit Thouars, tous deux commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête et sur les conclusions de M. le Procureur impérial, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 27 décembre 1856, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligence de : 1^o M. Pierre-René-Auguste Morin, maître de poste et propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay; 2^o de M^{me} Catherine-Joséphine Morin, épouse de M. Jean-Baptiste-Eugène Méon, directeur des Messageries, et et ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Bressuire; 3^o M^{me} Céline-Célestine Morin, épouse de M. Jules-Alexis Coudert-Prévignaud, négociant, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, agissant au nom et comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Pierre-François Morin-Bodin, leur père et beau-père, en son vivant maître de poste à Gay, et décédé en son domicile à Montreuil-Bellay; ayant les sus-nommés, pour avoué, M^e Labiche, avoué-près le Tribunal civil de première instance de Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11;

Il sera procédé, aux jours, lieux et heure sus-indiqués, à la vente par adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation :

PREMIER LOT.

Soixante-un ares de terre, situés commune de Montreuil-Bellay, en Casse-Denier, joignant de deux côtés M. Oudry, et d'un bout le chemin de Panreux.

2^o Lot.

Deux ares 80 centiares de terre, situés même commune, aux Closeaux, joignant au levant M. Maucourt, au midi et au couchant Jean Raizin.

3^o Lot.

Une maison, située ville de Thouars, rue Monthabor, consistant en un magasin, arrière-magasin et chambres au-dessus, joignant de deux côtés des rues, et d'un autre côté M. Dauphin.

Mises à prix.

Outre les charges, clauses et conditions insérées aux cahiers des charges, dont l'un, déposé en l'étude de M^e Poynot, notaire à Montreuil, et l'autre, en l'étude de M^e Bonin, notaire à Thouars, les immeubles sus-désignés seront criés sur les mises à prix suivantes, fixées par le jugement sus-daté;

Savoir :

Le 1^{er} lot, sur celle de . . . 150 fr.
Le 2^e lot, sur celle de . . . 70
Le 3^e lot, sur celle de . . . 2,500

Total 2,720

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e LABICHE, avoué poursuivant la vente, soit à M^e POYNOT, notaire à

Montreuil, soit enfin à M^e BONIN, notaire à Thouars, dépositaires des cahiers des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 20 janvier 1857.

(36) LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BORIEN.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 19 janvier 1857, l'ouverture de la faillite du sieur Borien, marchand, demeurant à Montreuil-Bellay, a été fixée au premier septembre mil huit cent cinquante-cinq.

Le greffier du Tribunal,

(37) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE REVEILLÈRE.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 19 janvier 1857, l'ouverture de la faillite du sieur Reveillère, marchand de bœufs, demeurant au Voide, a été fixée au vingt-trois octobre mil huit cent cinquante-six.

Le Greffier du Tribunal,

(38) E. CORNILLEAU.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT
ET DES DOMAINES.

Ministère de la Guerre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS.

Samedi prochain 24 janvier 1857, à midi, dans un manège de l'École de cavalerie, il sera procédé à la vente publique de vingt-quatre chevaux provenant de ladite école.

Chevaux } 4 de manège.
 } 8 de dressage.
 } 12 de troupe.

On paiera comptant, et 5 p. % en sus.

Le Receveur des Domaines,

(39) LINACIER.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
Grand et vaste Magasin, Hangar,
Chambre et Grenier,
Situés, rue du Roi-René, sur les Ponts.
S'adresser à M^{me} veuve CEBRON, rue
du Marché-Noir. (40)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ.

En totalité ou par lots,

Plusieurs MAISONS d'habitation, ISSUES, EMPLACEMENTS propres à construire, vastes JARDINS bien plantés d'arbres fruitiers, le tout en un seul tenant, sis au lieu dit le Chapeau, près Saumur, sur la rive droite du chemin de fer.

S'adresser, pour voir les lieux, aux sieurs NOUCHET et FER, fermiers desdits biens; et, pour traiter, soit à M^e LEROUX, notaire à Saumur, soit à MM. BRETON et SIROTEAU, propriétaires à Bauge. Ces derniers se trouveront, le 2^e dimanche de chaque mois, en la demeure de M. MILSONNEAU, aubergiste, rue de la Croix-Verte, près ledit lieu du Chapeau.

Il y aura facilité pour les paiements.

600 AULNES et SAULES

Complantés dans les prairies
du parc de Verrie, commune de Verrie,
près Saumur,

A VENDRE

S'adresser, pour visiter lesdits bois, au sieur CUVERT, à la ferme de Verrie, et, pour traiter, à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Saumur. (42)

ETHEROLÉINE DE CHALMIN

POUR DÉTACHER.

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

Prix du flacon : 1 fr. et 1 fr. 50 c.

Composé par Chalmin, chimiste, fabricant à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40. Dépôts chez tous les merciers et parfumeurs de France; à Saumur, chez M. BALZEAU, et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs. (43)

A VENDRE

Un très-bon et très-beau
BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE.
S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE,
rue Royale, sur les Ponts. (619)

A CÉDER

Ensemble ou séparément, et dans les meilleures conditions de succès,

IMPRIMERIE, LIBRAIRIE

ET FEUILLE HERBOMADAIRE

Recevant les annonces judiciaires.
S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE de très-beaux PLANTS

DE CHATAIGNIER,

A cinquante centimes, la pièce.
S'adresser à M. CADIEU, rue d'Orléans, à Saumur. (714)

A LOUER

Pour la Toussaint 1857.

Une MAISON, sise à Neuil, actuellement occupée par M. le Curé.
S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN,
Sise à Bagueux,
S'adresser à M^{me} JEUNETTE.

A VENDRE

D'EXCELLENT VIN ROUGE
CHAMPIGNY,

Année 1846.

A deux francs la bouteille.

S'adresser à M. FOUQUET, propriétaire à Varrains, près Saumur. (20)

Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n^o 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

SEULE VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Pour entretenir la beauté des dents et la propreté de la bouche, rue Coq-Héron, 5, à Paris. Cette eau, approuvée par la Faculté de médecine, a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches et saines, d'en arrêter les douleurs et la carie.

POUDRE DENTIFRICE, pour employer avec l'Eau de Botot véritable. Cette poudre, composée de plantes toniques et anti-scorbutiques, a sur les dents une action douce et bienfaisante. Se trouve à Saumur chez MM. BALZEAU, et E. PISSOT. (645)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (292)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

CHOCOLAT SAINTOIN.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions honorables 1844, 1849.

MM. SAINTOIN FRÈRES, chocolatiers à ORLÉANS, ont été des premiers à adopter l'usage de donner leur nom à leurs produits; leur enveloppe particulière distingue leur chocolat; enfin, comme garantie, chaque paquet est revêtu de leur signature.

Les prix sont marqués en chiffres sur chaque étiquette.

Dépôts chez tous les Epiciers, Confiseurs, Marchands de comestibles.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,